

2024 02 26-1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2024

Le Conseil approuve ce document à l'unanimité

2024 02 26-2 Logement mairie, remboursement caution ancien locataire

Un changement de locataire a eu lieu dans l'appartement T2 situé au-dessus des bureaux de la mairie. Lors de l'état des lieux, aucun problème n'a été signalé, madame le maire propose au conseil de rembourser à monsieur Bonnet l'intégralité de la caution versée, soit la somme de 300 €. Le Conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et d'autorise madame le maire à rembourser la caution de l'ancien locataire pour un montant de 300€.

2024 02 26-3 Logement mairie, renouvellement du locataire

Lors de la délibération du 15 janvier 2023, Madame le Maire a informé les membres du Conseil que le logement communal de type F2, situé au-dessus du bâtiment de la mairie, à La Peyrouse, serait disponible à compter du 17 février 2024. Le conseil a décidé d'augmenter le loyer à 350 € mensuel à partir du 1^{er} mars 2024.

Suite aux annonces de la vacance du logement, madame Busin s'est présentée avec sa fille Marylou, cette dernière cherche un logement proche de Rivière sur Tarn où elle travaille. Elles ont été reçues par Bernard GRAILLE, et Christine BEDEL.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après cet entretien, Madame Busin Marylou a été retenue pour reprendre le logement à compter du 01/03/2024, moyennant un loyer de 350 € mensuel, et le versement d'une caution de 350 €. Madame Busin se porte caution de sa fille. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition, et autorise madame le maire à signer le contrat de bail et à faire le nécessaire.

2024 02 26-4 Subvention exceptionnelle à l'association AFRE suite à l'augmentation des frais de cantine scolaire

L'association AFRE du Rozier, qui gère la cantine scolaire du Rozier, doit faire face à une dépense imprévue suite à l'augmentation des tarifs des repas de la cuisine centrale de Millau. Pour l'année 2023 (de mars à décembre), l'association demande une subvention exceptionnelle de 1€ par repas et par enfant scolarisé au Rozier, soit 500 € à payer dès que possible par la commune de Mostuéjoul, compte-tenu du nombre d'enfants scolarisés au Rozier.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise madame le maire à verser exceptionnellement une aide de 500 € à l'association AFRE dès que possible.

2024 02 26-5 Délégation de pouvoir aux adjoints

Le Conseil souhaite des précisions et décide de reporter ce point

2024 02 26-6 Tarifs EDF des marchés de pays

Lors des marchés de pays organisés par la commune pendant les mois de juillet et août, certains exposants utilisent l'électricité pour faire fonctionner leur stand. La commune établit un contrat à chaque exposant, dans lequel un supplément est proposé en option pour le branchement électrique. Le tarif appliqué jusqu'en 2023 est de 16 € pour les 8 marchés

Face à l'inflation des prix de l'électricité, il est proposé à l'assemblée d'augmenter le tarif du branchement électrique à 20 € pour les 8 marchés.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

2024 02 26-7 Avenant à la convention d'occupation du domaine public de la SARL « Les trois saveurs »

Une convention temporaire d'occupation du domaine public a été signée entre la commune et la SARL « Les trois saveurs » le 01/11/2022. Cette convention stipule que le gérant, monsieur Philippe Carrière prendra à son compte et à son nom le compteur EDF et règlera les factures directement.

Devant la difficulté technique de la réalisation d'un branchement spécifique, monsieur Carrière a installé un compteur divisionnaire dans son établissement.

Il est proposé au conseil de modifier sa convention par un avenant selon les modalités suivantes :

Monsieur Carrière versera à la commune une participation annuelle, avant le 31 octobre, correspondant à l'énergie électrique consommée et relevée sur le compteur divisionnaire, basée sur le tarif du kWhTTC en vigueur, ainsi que 3 mois de l'abonnement.

Le Conseil après en avoir délibéré adopte cette proposition avec une abstention et 6 voix pour.

2024 02 26-8 Paiement d'une facture d'investissement avant le vote du budget

Madame le Maire expose au conseil municipal : avant le vote du budget primitif de la commune ou du budget annexe de l'eau, le suivi des crédits s'effectue en section investissement, sur la base de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Une autorisation préalable du Conseil Municipal est nécessaire pour permettre au maire d'engager les dépenses.

En conséquence, il y aurait lieu de se prononcer sur les dépenses suivantes :

Budget annexe de l'EAU : au compte 2151, opération 35 (installations d'assainissement), un montant de 3 486,00 € dû à l'entreprise Véolia pour le remplacement d'une pompe de relevage réalisé en fin 2023.

Budget commune : au compte 211, acquisition du terrain de Gennevilliers, il reste à financer les frais de notaire, soit un montant de 1046,76€ dû à maître Garcia

Ces dépenses engagées avant le vote du budget primitif 2024 donneront lieu à une ouverture de crédit rétroactive au budget 2024. Proposition adoptée à l'unanimité

2024 02 26-9 Transfert de la compétence EAU et Assainissement : étude de l'adhésion au syndicat Mixte Tarn et Lumensonnesque

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes, sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Face aux difficultés soulevées par les maires liées à un tel transfert, des assouplissements ont vu le jour : le report de ce transfert au 1er janvier 2026 pour les communautés de communes, et le maintien des syndicats infracommunautaires après le 1er janvier 2026.

Dans ce contexte, et vu que le transfert reste une obligation pour la commune, madame le maire propose à l'assemblée d'étudier la possibilité de rejoindre le Syndicat Mixte Tarn et Lumensonnesque basé à Aguessac.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

2024 02 26-10 Vente d'une partie de domaine public à Cèzes

La commune a été saisie par la demande de Mr et Mme Pathenay, qui souhaitent acquérir une partie du domaine public situé en bordure de leur maison à Cèzes, sur la commune de Mostuéjols.

Un document d'arpentage a été réalisé le 13 octobre 2023 par le géomètre expert Christophe Fourcadier, en présence des élus monsieur Bernard Graille et madame le maire, pour établir les limites du terrain que la commune pourrait leur céder, d'une superficie de 102 m².

Madame le maire précise que cette affaire nécessite l'ouverture d'une enquête publique, et propose que, outre le prix de vente à définir, le demandeur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette acquisition.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition et autorise madame le maire à lancer l'enquête publique.

2024 02 26-8 Régularisations foncières des périmètres de protection des captages et des réservoirs d'eau potable

Monsieur Dumas, 1^{er} adjoint en charge de ce dossier, présente à l'assemblée qui prend acte, un point sur son avancée.

Questions diverses

Madame le maire informe que l'avis technique pour la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison des Arziolles est positif.

La séance est levée à 19h00.